

Révocation du maire de Meknès : L'IGAT étonnée de la réaction du PJD **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-02-2009 20:04:23

L'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) a exprimé, lundi, son étonnement à propos de la réaction du Parti de la Justice et du développement (PJD), à la suite de la révocation du président de la commune urbaine de Meknès, en considérant que la lecture donnée à cette mesure n'a aucun fondement.

Lors d'une conférence de presse à Rabat, Mohamed Fassi Fihri, wali-inspecteur général de l'Administration territoriale, a affirmé que les mesures de révocation, prises depuis début 2008, ont visé des élus et des maires, appartenant aussi bien à la majorité qu'à l'opposition.

L'inspection générale de l'administration territoriale accomplit sa mission loin de toute considération politique et les mesures qu'elle prend s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et de la rationalisation de la gestion locale, a-t-il insisté.

L'IGAT, a poursuivi M. Fassi Fihri, conduit les opérations de contrôle et d'audit, à chaque fois que des indicateurs laissent apparaître des dysfonctionnements ou des infractions graves qui nécessitent une intervention en vue de préserver les deniers publics et garantir une meilleure gestion de la chose locale.

Lors de cette rencontre, M. Fassi Fihri a indiqué que l'Inspection générale de l'administration territoriale a mené plusieurs opérations d'audit en 2008 qui ont révélé des irrégularités dans différentes communes à travers le Royaume, sanctionnées par 43 mesures contre des élus, pour leur responsabilité individuelle dans la gestion des affaires locales.

Parmi ces mesures, il a cité la révocation de 18 présidents de communes et de 20 vice-présidents, appartenant à différentes formations politiques aussi bien de la majorité que de l'opposition, ainsi que la suspension de cinq présidents de conseils communaux et leurs adjoints.

Ces mesures interviennent pour répondre à l'impératif de moralisation de la vie publique et de la gestion de la chose locale, et n'ont pas de relation avec des échéances électorales, a précisé M. Fassi Fihri.

A cette occasion, M. Fassi Fihri a indiqué que l'Inspection générale de l'administration territoriale a proposé en fin décembre la révocation du président de la commune de Meknès et de son 2-ème adjoint au vu de la gravité des infractions commises.

L'audit mené par l'inspection, suite à des plaintes de citoyens pour irrégularités dans la gestion de la chose locale à Meknès, a révélé plusieurs dysfonctionnements, a-t-il dit, citant des infractions aux dispositions régulant les marchés publics, la délivrance d'autorisations de construction et de permis d'habitat d'une manière illégale.

Il a également cité la délivrance à l'épouse du président de la commune d'une autorisation de construire un complexe résidentiel de 200 appartements répartis sur 4 étages dans une zone villas, en infraction aux dispositions et lois en vigueur, et l'exonération de la propriétaire du projet des impôts sur la construction qui s'élèvent à plus d'un million de dirhams sous prétexte que le projet s'inscrit dans le cadre du logement social.

Ces dépassements constatés revêtent un caractère individuel et les mesures prises par l'IGAT ne visent en rien les formations politiques auxquelles appartiennent les contrevenants, a souligné M. Fassi Fihri, notant que les dossiers concernant ces irrégularités seront soumis à la justice.

Mohamed Fassi Fihri, wali-inspecteur général de l'Administration territoriale.

MAP